

# AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

## RÈGLEMENT NUMÉRO 298

### « RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY »

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière, aux citoyens des municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le Conseil des maires a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2019, à 19 h 00, le « **Règlement numéro 298 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry** ».

Une copie de ce Règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la MRC de Beauharnois-Salaberry, situé au 2, rue Ellice, à Beauharnois, ainsi que sur le site internet de la MRC de Beauharnois-Salaberry ([www.mrc-beauharnois-salaberry.com](http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com)).

Donné à Beauharnois, ce huitième (8<sup>e</sup>) jour du mois de juillet de l'an deux mil dix-neuf (2019).

La Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière,

Linda Phaneuf, urb.

